

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/09/2024 - 31692 - 2021 B 05050 - 415 006 618 - 6M TECHNOLOGIES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

31592
24 SEP. 2024

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TÉLÉDEC.FR

Exercice ouvert le	01/04/2023	et clos le	31/03/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
8) PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
GM TECHNOLOGIES SIREN : 415006618			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
73 RUE DE LA PLAINE 93160 NOISY-LE-GRAND FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Installation électrique		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
				☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		162 868	Déficit
		L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
		Bénéfice imposable à 15%		42 500	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (238 quinquies)		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>		☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 <i>septies</i>		☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>		☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>
Société d'investissement immobilier cotée		☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>
Bénéfice ou déficit exonéré			Plus values exonérées relevant du taux de 15%		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		EBP
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visé : CGA	☐	Visé conventionné	
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

Handwritten signature

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise		EM TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12		Néant ☐	
				Exercice N clos le		31/03/2024			
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC				
		Frais de développement	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 877	AG	11 877		0	
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		autres immos incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM				
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	113 506	AS	91 954		21 552	
		Autres immos corporelles	AT	344 341	AU	226 109		118 232	
		Immos en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts		BF	56 100	BG			56 100		
Autres immobilisations financières		BH	13 500	BI			13 500		
Total (II)		BJ	539 324	BK	329 940		209 384		
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	925	BM		925		
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	1 211 519	BY		1 211 519		
		Autres créances (3)	BZ	26 244	CA		26 244		
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE				
		Disponibilités	CF	276 746	CG		276 746		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	18 188	CI		18 188			
	Total (III)	CJ	1 533 622	CK		1 533 622			
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif (VI)	CN							
Total général (I à VI)		CO	2 072 946	1A	329 940	1 743 006			
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR		
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks			créances			

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				6M TECHNOLOGIES SIREN : 415006618		Néant ☐	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				38 113)	DA	38 113
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	3 811
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1)	DF	
	Autres réserves (dont relat achat œuvres orig artistes vivants)				EJ)	DG	20 895
	Report à nouveau					DH	135 958
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	119 723
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées					DK	
	TOTAL (I)					DL	318 500
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM
Avances conditionnées					DN		
TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligataires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	301 619
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI)	DV	4 662
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	526 908
	Dettes fiscales et sociales					DY	590 299
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	
	Autres dettes					EA	1 018
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	
	TOTAL (IV)					EC	1 424 506
Ecart de conversion passif					ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	1 743 006	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			- Écart de réévaluation libre			1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	1 117 207
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	

ANNEXE COMPTABLE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

L'exercice clos le 31/03/2024

Durée 12 mois

Les comptes annuels ont été établis par le Président.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 318 500 euros

Le chiffre d'affaires annuel hors taxes s'élève à 4 467 800 euros

Le résultat net comptable est un bénéfice de 119 723 euros

Les notes ou les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévues par articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce et du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 215-06 et 2016-027 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les hypothèses de base sont :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Evaluation au coût historique ;
- Continuité de l'exploitation.

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L EXERCICE

Immobilisations incorporelles et corporelles

Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Au regard des dispositions comptables portant sur la pratique et la comptabilisation des amortissements, l'entreprise étant en dessous des seuils définis au deuxième alinéa de l'article 17 du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 modifié, et entendant se ranger à l'avis 2005-D du 1er juin 2005 émis par le CNC a :

- 1/ continué à ne pas comptabiliser l'amortissement dégressif comme dérogatoire ;
- 2/ considéré que les durées d'usage utilisées pour l'amortissement de ses biens non décomposables se confondaient avec les durées effectives d'utilisation.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire selon les durées d'utilisation suivantes :

- | | |
|---|--------------|
| - Agencements et installations | 5 à 20 ans |
| - Installations générales et techniques : | 3 à 10 ans ; |
| - Matériels et outillages industriels : | 5 ans ; |
| - Matériel de bureau et informatique | 2 à 5 ans |
| - Mobilier | 5 ans |

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation, aux créances rattachées et à des dépôts et cautionnements versés par la société.

Les titres de participation et créances rattachées sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur est inférieure à la valeur d'inventaire.

Stocks :

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans retraiter les coûts de la sous-activité.

Les travaux en cours sont évalués en fonction de l'état d'avancement

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de la réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Indemnités de fin de carrière

L'article L 123-13 du Code de Commerce impose la mention des indemnités de fin de carrière dans l'annexe légale des comptes annuels de la société.

Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté du ou des salariés et la faible probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, le montant des droits acquis n'est pas significatif.

Liste des filiales et participations

Voir tableau n° 2059 G ou 2033 G du bilan fiscal

Evènements significatifs :

RAS

Etats annexes complémentaires

Etat de l'actif immobilisé	Voir tableau n° 2054 N ou 2033 C du bilan fiscal
Etat des amortissements	Voir tableau n° 2055 N ou 2033 C du bilan fiscal
Etat des provisions	Voir tableau n° 2056 N ou 2033 D du bilan fiscal
Etat des créances et dettes	Voir tableau n° 2057 N du bilan fiscal

5. IMMOBILISATIONS

DGFP N° 2054-SU 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>OM TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐			
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	11 877	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	95 593	KT		KU	17 913	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV	95 071	KW		KX	
		Matériel de transport						KY	91 925	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	149 151	LC		LD	8 194
		Emballages récupérables et divers						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
Avances et acomptes						LK		LL		LM			
					TOTAL III	LN	431 740	LO		LP	26 107		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
	Autres participations						8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	53 700	1U		1V	15 900	
						TOTAL IV	LQ	53 700	LR		LS	15 900	
Total général (I + II + III + IV)							ØG	497 317	ØH		ØJ	42 007	
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence			
						Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV		LW	11 877	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	113 506	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU		MM		MN	95 071
		Matériel de transport						IV		MP		MQ	91 925
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT	157 345
		Emballages récupérables et divers						IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
Avances et acomptes						NC		ND		NE			
					TOTAL III	IY		NG		NH	457 847		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	69 600	
						TOTAL IV	I3		NJ		NK	69 600	
Total général (I + II + III + IV)							I4		ØK		ØL	539 324	

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>S.M. TECHNOLOGIES</u>												Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles				PE	11 877	PF		PG		PH	11 877				
TOTAL I				RK	11 877	RM		RN		RO	11 877				
Terrains				PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU					
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	90 264	QA	1 690	QB		QC	91 954				
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD	10 183	QE	9 556	QF		QG	19 739				
	Matériel de transport			QH	42 285	QI	17 625	QJ		QK	59 910				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	142 679	QM	3 781	QN		QO	146 460				
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT					
TOTAL II				QU	285 411	QV	32 652	QW		QX	318 063				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	297 288	ØP	32 652	ØQ		ØR	329 940				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agenc. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW				TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)			NZ		
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunts à évaluer								Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP				SR			

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DCFIP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SM TECHNOLOGIES</u>								Néant ☒	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>GM TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)					UP	56 100	UR		US	56 100		
	Autres immobilisations financières					UT	13 500	UV		UW	13 500		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA							
	Autres créances clients					UX	1 211 519		1 211 519				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1							
	Personnel et comptes rattachés					UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée					VB	17 213		17 213			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN						
		Divers					VP						
	Groupe et associés (2)					VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	9 031		9 031				
	Charges constatées d'avance					VS	18 187		18 187				
TOTAUX						VT	1 325 550	VU	1 255 950	VV	69 600		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG									
		à plus d'1 an à l'origine		VH		301 619				301 619			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				4 662				4 662			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B				526 908		526 908					
Personnel et comptes rattachés		8C				280 707		280 707					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				164 394		164 394					
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E		47 092		47 092					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW		41 937		41 937					
		Obligations cautionnées		VX									
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		56 168		56 168					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				0							
Groupe et associés (2)		VI											
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				1 018				1 018			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2				0							
Produits constatés d'avance		8L				0							
TOTAUX						VY	1 424 505	VZ	1 117 206		307 299		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ					(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK										

17.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 6M-TECHNOLOGIES SIREN : 415006618					Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 500	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MR	Nom complet	ILJAZI NEZIR	% de détention	50 . 64	Nb de parts ou actions	1 266	
Nom marital								
Naissance :	Date	15/07/1961	N° Département	99	Commune	DEBELDE	Pays	MACÉDOINE,
Adresse :	1 COUR RAOUL DUFY 77600 BUSSY SAINT GEORGES FRANCE							

Titre	MME	Nom complet	VUJANIC OLIVERA	% de détention	1 . 28	Nb de parts ou actions	32	
Nom marital								
Naissance :	Date	01/12/1966	N° Département	99	Commune	BELGRADE	Pays	SERBIE
Adresse :	8 ALLEE D'ALEXANDRIE 77420 CHAMPS SUR MARNE FRANCE							

Titre	MR	Nom complet	ILJAZI BENJAMIN	% de détention	24 . 04	Nb de parts ou actions	601	
Nom marital								
Naissance :	Date	08/12/1992	N° Département	75	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Adresse :	1 COUR RAOUL DUFY 77600 BUSSY SAINT GEORGES FRANCE							

Titre	MME	Nom complet	ILJAZI DELPHINE	% de détention	24 . 04	Nb de parts ou actions	601	
Nom marital								
Naissance :	Date	30/10/1996	N° Département	93	Commune	MONTREUIL	Pays	FRANCE
Adresse :	1 COUR RAOUL DYFY 77600 BUSSY SAINT GEORGES FRANCE							

18.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 6M TECHNOLOGIES - SIREN : 415006618		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

6M TECHNOLOGIES
SAS au capital de 38 112.25 euros
73, rue de la Plaine
93160 Noisy Le Grand
415 006 618 RCS Bobigny

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2024**

Le 31 juillet 2024,
Au siège social,
A 18 heures,

Les associés de la société 6M TECHNOLOGIES, société par actions simplifiée au capital social de 38112.25 €, dont le siège social est situé au 73, rue de la Plaine 93160 NOISY-LE-GRAND, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 415 006 618 se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation verbale faite par le Président.

Sont présents :

- | | |
|---|---------------|
| ○ Monsieur Nezir ILJAZI, propriétaire de | |
| ▪ En pleine propriété | 1 266 actions |
| ▪ En usufruit | 1 200 actions |
| ○ Madame Olivera VUJANIC, propriétaire de | |
| ▪ En pleine propriété | 32 actions |
| ○ Monsieur Benjamin ILJAZI | |
| ▪ En pleine propriété | 1 action |
| ▪ En nue-propriété | 600 actions |
| ○ Mademoiselle Delphine ILJAZI | |
| ▪ En pleine propriété | 1 action |
| ▪ En nue-propriété | 600 actions |

Total	----- 2 500 actions
-------	------------------------

Monsieur Nezir ILJAZI préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Bernard BENAIS commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président constate que tous les associés sont présents et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie des statuts ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2024,
- Les rapports du commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de cette déclaration et déclare, en tant que de besoin, renoncer à tous délais et modalités de convocation et de dépôts applicables et reconnaît en conséquence la validité de la présente convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation de ces conventions;
- Rémunération du Président ;
- Rémunération du Directeur Général ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes, présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis expose les motifs des projets de résolutions.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 119 723 euros.

L'assemblée générale prend acte que sur les comptes de l'exercice écoulé les dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 38 553 euros ont été réintégrées au résultat fiscal.

En conséquence, elle donne au Président et au Commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat - Distribution de dividendes

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à un montant de 119 723 euros en totalité au compte de report à nouveau.

Après cette affectation les capitaux propres s'élèvent à 318 500 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (€)
Exercice clos le 31/03/2023	65 000
Exercice clos le 31/03/2022	225 000
Exercice clos le 31/03/2021	100 000

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants

TROISIEME RESOLUTION

Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de

commerce, approuve dans leur intégralité les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

QUATRIEME RESOLUTION

Rémunération du Président

L'Assemblée Générale ratifie, conformément aux décisions antérieurement prises, la rémunération brute annuelle avantages en nature inclus versée au Président.

Il a eu droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de mission, de déplacement et de représentation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

CINQUIEME RESOLUTION

Rémunération du Directeur Général

L'Assemblée Générale ratifie, conformément aux décisions antérieurement prises, la rémunération brute avantages en nature inclus versée au Directeur Général

Il a eu droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de mission, de déplacement et de représentation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

SIXIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir des formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heures et 30 minutes.

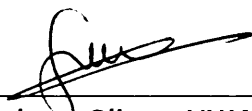
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le Président



Monsieur Nezir ILJAZI

Les associés présents



Madame Olivera VUJANIC



Monsieur Benjamin ILJAZI



Mademoiselle Delphine ILJAZI